

Image not found or type unknown



## Questions / Avenant a un contrat vefa

Par **arachnee**, le **27/03/2012** à **19:29**

Bonjour,

J'ai signe un contrat de vente pour un appartement en vefa il y a 3 mois. Depuis, j'ai contacte un cuisiniste et souhaiterai faire un avenant au contrat pour ne pas faire poser une cloison, l'equipement meuble et robinetterie dans la salle de bain et la cuisine, qui etaient prevus sur le descriptif technique signe chez le notaire. J'ai demande au maitre d'ouvrage une reduction pour cet equipement mais il m'a repondu qu'il n'y aura aucune moins value. D'autre part, il me dit que les normes PMR sont imposables dans mon logement, meme si je ne suis pas handicapee et que l'appartement est pour mon usage personnel. A-t-il raison sur ces deux points? Merci beaucoup.